

ÉTABLISSEMENT MARITIME DE TOULON COMMERCE

REDEVANCES DOMANIALES & PRESTATIONS ANNEXES

*Foncier terre-pleins, locaux hangars/entrepôts, bureaux, événementiel
et prises de vues, enseignes commerciales/publicitaires et parkings*

TARIF D'OUTILLAGE PUBLIC N°23.B

2026

Applicables au 1er janvier 2026
Taux de TVA en vigueur

- **Zone Industriale-Portuaire de Brégaillon La Seyne-sur-Mer (Brégaillon Nord & Sud)**
Terminal Fret de Brégaillon
Terminal Quai lourd Industriel
- **Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur**
- **Terminal Croisière de La Seyne-sur-Mer**



SOMMAIRE

Dispositions générales mise à disposition terre-pleins, hangars, bureaux.....	p.3
TITRE 1 - Redevances & Frais de gestion liés à l'occupation	p.5
1.1 - Frais de gestion de dossier pour mise à disposition de terre-plein, bureaux, locaux	
1.2 - Redevances de sûreté et sécurité	
1.3 - Fournitures diverses	
1.4 - Prestations techniques et sûreté / sécurité	
1.5 - Redevance stationnement gênant et non autorisé	
1.6 - Redevance de nettoyage des quais et terre-pleins	
TITRE 2 - Mise à disposition de foncier terre-pleins	p.7
2.1 - Occupation temporaire à usage industriel	
2.2 - Occupation à usage strictement commercial et à des fins non industrielles	
TITRE 3 - Mise à disposition de hangars/entrepôts	p.8
3.1 - Occupation temporaire à usage industriel	
TITRE 4 - Mise à disposition de locaux/bureaux	p.9
4.1 - Redevances pour mise à disposition de locaux	
4.2 - Salles de réunion	
4.3 - Redevances pour mise à disposition d'espaces commerciaux occasionnels	
TITRE 5 – Evénements & prises de vues	p.12
5.1 - Etude de faisabilité et frais de gestion	
5.2 - Mise à disposition de terre-pleins pour évènementiel	
5.3 - Mise à disposition de locaux pour évènementiel	
5.4 - Mise à disposition de parking pour évènementiel	
5.5 - Prestations techniques et sûreté sécurité	
5.6 - Frais d'annulation des prestations	
5.7 - Aménagements d'espaces évènementiels et opérationnels	
5.8 - Prises de vues	
TITRE 6 – Enseignes commerciales & publicitaires	p.16
6.1 - Mise à disposition d'espaces pour enseignes commerciales	
6.2 - Mise à disposition d'espaces pour enseignes publicitaires	
TITRE 7 – Redevances Parkings.....	p.17
7.1 - Parking automatique du Port Marchand	
7.2 - Parking Infanterie Marine	
ANNEXES : Plans	p.18

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

MISE A DISPOSITION TERRE-PLEINS, HANGARS, BUREAUX ...

- Calcul de la redevance domaniale R :

Il est perçu pour toute occupation une redevance domaniale. Cette redevance domaniale R est calculée selon la formule suivante (certaines redevances peuvent être nulles, si l'occupant n'est pas concerné) :

$$R = R1 + R2 + R3 + R4 + R5 + R6$$

R1 = redevance correspondant à la typologie du ou des bien(s) mis à disposition (Terre-plein, hangar, bureau, salle...) (Titres 2, 3 et 4)

R2 = redevance correspondant aux frais de gestion de dossier (Titre 1.1)

R3 = redevance de sureté sécurité lié à l'occupation du domaine public (Titre 1.2.1)

R4 = redevance badges et vignettes (Titre 1.2.2)

R5 = fourniture d'eau (Titre 1.3.1)

R6 = fourniture de service de raccordement électrique (Titre 1.3.2)

Les redevances mensuelles fixées au tarif d'outillage public sont dues pour des périodes complètes d'un mois calendaire sans possibilité de proratisation ou de fractionnement.

La redevance domaniale sera complétée des coûts des prestations individuelles liées à son occupation, dont les impôts et taxes foncières et les redevances de sureté pour le stationnement des navires.

- Redevance variable :

Une redevance variable pourra être sollicitée en complément, dont les modalités seront déterminées dans le cadre des procédures de sélection, puis contractuellement.

- Condition d'occupation :

L'occupation fera l'objet d'un état des lieux à l'entrée et à la sortie. L'occupant s'engage à la remise en état des lieux à son départ. Toute modification devra être documentée et faire l'objet d'une approbation préalable. L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à assurer l'entretien régulier.

La mise à disposition d'espaces fait l'objet de titres d'occupations temporaires, délivrés par le Concessionnaire. Ces titres comportent obligatoirement une clause d'actualisation tarifaire, soit sous la forme d'une indexation définitive, soit sur une application du tarif d'outillage public successivement en vigueur.

- Indemnité de réservation :

L'indemnité de réservation est une réduction temporaire pouvant être accordée à l'utilisateur en attente du démarrage effectif des travaux ou de l'utilisation normale des installations prévues dans le cadre du présent tarif d'outillage public.

Pendant la période de réservation, l'utilisateur bénéficie d'une remise de 50 % sur le montant de la redevance normalement applicable, conformément aux dispositions du présent tarif.

- Indemnités pour les occupants sans droit ni titre :

L'Occupant sans droit ni titre se doit de libérer les emprises occupées dès la mise en demeure par le Concessionnaire. Cette indemnité ne régularise en aucune façon la situation de l'occupant du Domaine Public Maritime.

L'indemnité, basée sur la redevance domaniale qui se serait appliquée si l'occupant avait un titre, est applicable dès le premier jour de la constatation de l'occupation et jusqu'à la libération en l'état initial des surfaces occupées.

- Conditions de libre accès :

L'occupant ne pourra pas s'opposer à la visite des lieux par un représentant du Concessionnaire.

- Découpage des espaces :

En cas de besoin d'espace supplémentaire lié à l'exploitation du Concessionnaire et dans la mesure des possibilités de l'occupant, le Concessionnaire pourra formuler une demande auprès de l'occupant et ce de façon temporaire. La redevance de l'occupant sera revue selon la surface concédée.

- Stationnement :

Les véhicules doivent être stationnés à l'intérieur des espaces de terre-pleins mis à disposition au travers des titres d'occupation.

- Assurance :

Tout occupant doit contracter une assurance correspondante à son occupation.

- Régime Fiscal :

Sauf mention contraire, l'ensemble des tarifs ci-après sont exprimés en HT et sont majorés de la TVA en vigueur, selon les règles applicables au moment de la réalisation de la prestation de service ou de la livraison du bien.

- Date d'application :

Le présent tarif entrera en vigueur dans les conditions fixées par l'article R*5314.9 du code des transports.

TITRE 1

REDEVANCES & FRAIS DE GESTION LIÉS A L'OCCUPATION

- 1.1 - Frais de gestion de dossier pour mise à disposition de terre-pleins, bureaux, locaux...
- 1.2 - Redevances de sûreté et sécurité
- 1.3 - Fournitures diverses
- 1.4 - Prestations techniques et sûreté / sécurité
- 1.5 - Redevance stationnement gênant et non autorisé
- 1.6 - Redevance de nettoyage des quais et terre-pleins

1.1 – FRAIS DE GESTION DE DOSSIER POUR MISE A DISPOSITION DE TERRE-PLEINS, BUREAUX, LOCAUX...

Services	Tarifs HT
Frais de gestion de dossier de locaux et/ou terre-pleins	350,00 €
Spécificité Frais de gestion de dossier de terre-pleins (occupation < 1an et/ou surface < 200 m ²)	150,00 €

1.2 – REDEVANCES DE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

1.2.1 – Liée à l'occupation du Domaine Public Maritime sur la Zone Industriale-Portuaire de Brégaillon La Seyne-sur-Mer (Brégaillon Nord), sur le Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur et le Terminal Croisière de la Seyne-sur-Mer – Pour le Contrôle d'accès

Service	Tarif HT
Redevance de sûreté et sécurité (par m ² et par mois)	0,25 €

1.2.2 – Titres de circulation – Gestion des accès par la Société portuaire

Services	Tarifs HT
Délivrance d'un titre de circulation (piéton et véhicule)	20,83 €

1.3 - FOURNITURES DIVERSES

1.3.1 – Fourniture d'eau douce

Services	Tarifs HT
Eau douce (m ³) Minimum de perception 10 m ³	4,15 €
Matériel, frais de branchement & prestations techniques (Se référer au tableau des prestations techniques et expertises au point 1.4)	Sur devis

1.3.2 - Raccordement électrique (hors CENAQ)

Toute augmentation tarifaire de notre fournisseur sera répercutée sur le tarif du Kwh, y compris si cette variation est effective en cours d'année.

Services	Tarifs HT
Service de fourniture, par KWH	0,32 €
Prestation technique d'assistance - Electricien (Se référer au tableau des prestations techniques et expertises au point 1.4)	Sur devis

1.4 - PRESTATIONS TECHNIQUES ET SÛRETÉ / SÉCURITÉ

Prestations	Détails	Unité de facturation	Tarif HT	Majoration nuit (21h-6h)	Majoration Dimanche/Férié
Technique	Magasinier, agent d'exploitation, ACVS, SSIAP, chargée de Relation clients	Par heure	51,00 €	89,25 €	102,00 €
Technique	Électricien, grutier	Par heure	53,00 €	92,75 €	106,00 €
Technique	Chef d'équipe	Par heure	71,00 €	124,25 €	142,00 €
Encadrement	Responsable de Pole	Par heure	112,00 €	196,00 €	224,00 €
Expertise	Avec livrables	Par heure	152,00 €	266,00€	304,00€

1.5 – REDEVANCE STATIONNEMENT NON AUTORISÉ

Le stationnement est interdit pour tout véhicule dans l'enceinte portuaire, en dehors des espaces amodiés et hors parkings dédiés.

Service	Tarif HT
Stationnement non autorisé pour tout véhicule dans l'enceinte portuaire - Par véhicule et par jour	113,00 €

1.6 – REDEVANCE DE NETTOYAGE DES QUAIS ET TERRE-PLEINS

Prestation balayeuse avec chauffeur	Tarif HT
Par heure Minimum de perception 4h	140,00 €

TITRE 2

MISE A DISPOSITION DE FONCIER TERRE-PLEINS

2.1 – Occupation temporaire à usage industriel

2.2 – Occupation à usage strictement commercial et à des fins non industrielles

2.1 – OCCUPATION TEMPORAIRE A USAGE INDUSTRIEL

Terre-pleins selon typologie	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Terrain non revêtu (par m ² et par mois)	0,53 €	0,59 €
Terrain revêtu (par m ² et par mois)	1,13 €	1,24 €
Terrain non revêtu contigu à un bord à quai (par m ² et par mois)	0,56 €	0,62 €
Terrain revêtu contigu à un bord à quai (par m ² et par mois)	1,15 €	1,28 €
Terrain non revêtu ayant accès au plan d'eau civil (par m ² et par mois)	0,66 €	0,73 €
Terrain revêtu ayant accès au plan d'eau civil (par m ² et par mois)	1,25 €	1,37 €
Terrain non revêtu - Terminal Quai lourd Industriel (par m ² et par mois)	0,98 €	1,05 €
Terrain revêtu - Terminal Quai lourd Industriel (par m ² et par mois)	1,68 €	1,80 €

2.2 – OCCUPATION A USAGE STRICTEMENT COMMERCIAL ET A DES FINS NON INDUSTRIELLES

2.2.1 – Occupation de **terre-plein**

Terre-plein	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois	6,60 €	7,25 €
Minimum de perception (par mois)	58,00 €	58,00 €
Pour une durée < 30 jours (par m ² et par jour)	-	0,62 €

2.2.2 – Occupation pour une activité de **food-truck ou équivalent**

Terre-plein	Tarifs HT
Occupation de 1 à 10 m ² (par jour)	46,55 €
Occupation supérieure à 10 m ² (par jour)	87,27 €
Zone de restauration attenante (par m ² et par jour)	0,61 €

2.2.3 – Occupation pour une activité de **distributeur automatique**

Terre-plein	Tarif HT Occupation > 1 an	Tarif HT Occupation < 1 an
Distributeur automatique (par m ² et par mois)	50,00 €	55,00 €
Minimum de perception de 1 m ²		

TITRE 3

MISE A DISPOSITION DE HANGARS - ENTREPÔTS

3.1 - Occupation temporaire à usage industriel

3.1 – OCCUPATION TEMPORAIRE A USAGE INDUSTRIEL

Hangars Zone Industriale-Portuaire de Brégaillon La Seyne-sur-Mer	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Hangar (par m ² et par mois)	4,01 €	4,41 €
Hangar de construction antérieure à 1976 concerné par la limite séparative et non entretenu par le concessionnaire (par m ² et par mois)	2,01 €	2,21 €
Hangar central / Auvent (Terminal Fret de Brégaillon) (par m ² et par mois)	4,11 €	-

TITRE 4

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX / BUREAUX

- 4.1 - Redevances pour mise à disposition de locaux
- 4.2 - Salles de réunion
- 4.3 - Redevances pour mise à disposition d'espaces commerciaux occasionnels

4.1 – REDEVANCES POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

4.1.1 – Mise à disposition de bureaux, vestiaires, sanitaires, réfectoires

La redevance domaniale R1 est calculée selon la formule suivante (certaines redevances peuvent être nulles, si l'occupant n'est pas concerné) :

$$R1 = Ra + Rb + Rc + Rd$$

- Ra** = Bureau sans climatiseur
- Rb** = Bureau avec climatiseur
- Rc** = Charges communes
- Rd** = Charges particulières

Bureaux, vestiaires, sanitaires, réfectoires	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Sans climatiseur (par m ² et par mois)	9,95 €	10,95 €
Avec climatiseur (par m ² et par mois)	13,62 €	14,99 €
Charges communes (par m ² et par mois)	2,10 €	2,31 €
Charges particulières (par m ² et par mois)	1,22 €	1,33 €
Utilisation et maintenance des installations électriques		

4.1.2 – Mise à disposition de bâtiments modulaires

Modulaires Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur et Zone Industriale-Portuaire de Brégaillon La Seyne-sur-Mer	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois	32,20 €	35,43 €
Charges particulières (par m ² et par mois)	1,22 €	1,33 €
Utilisation et maintenance des installations électriques		

Modulaires Terminal Croisière de la Seyne-sur-Mer	Tarif HT Occupation > 1 an	Tarif HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois (charges comprises)	38,70 €	44,13 €

4.1.3 – Mise à disposition de bureaux et sanitaires dans le poste de garde 2 du Terminal Fret de Brégaillon

Bureaux, sanitaires Poste de garde 2 du Terminal Fret de Brégaillon La Seyne-sur-Mer	Tarifs HT
Par m ² et par mois	7,58 €
Charges communes (par m ² et par mois)	4,04 €
Charges particulières (par m ² et par mois)	
Utilisation et maintenance des installations électriques	1,31 €

4.1.4 – Mise à disposition de locaux rond-point Bonaparte du Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur

Locaux Port la Montagne	Tarif HT Occupation > 1 an	Tarif HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois (charges comprises)	24,45 €	26,91 €

4.1.5 – Mise à disposition de surfaces commerciales dans les gares maritimes

Locaux fermés (sans fenêtre, type réserve)	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois	17,23 €	18,97 €
Charges diverses : eau, électricité, etc... (par local et par mois)	42,53 €	46,79 €
Utilisation exceptionnelle et de très courte durée (par m ² et par jour)	-	5,05 €

Bureaux	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois	24,45 €	26,91 €
Charges communes (par m ² et par mois)	1,93 €	2,13 €
Charges incluant eau et électricité (par m ² et par mois)	3,59 €	3,96 €
Utilisation exceptionnelle et de très courte durée charges comprises (par m ² et par jour)	-	5,05 €

Surfaces commerciales autres que fermées	Tarifs HT Occupation > 1 an	Tarifs HT Occupation < 1 an
Par m ² et par mois	13,62 €	14,99 €
Charges communes (par m ² et par mois)	1,93 €	2,13 €
Charges incluant eau et électricité (par m ² et par mois)	3,59 €	3,96 €

4.2 - SALLES DE RÉUNION

Prestations sans stationnement de véhicules dans le port

Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur	Tarifs HT
Tarif à l'heure	61,00 €
La ½ journée (4h)	164,00 €

Autres sites	Tarifs HT
Tarif à l'heure	47,00 €
La ½ journée (4h)	126,00 €

Services	Tarifs HT
Forfait préparation de salle (ménage + remise des clés + états des lieux) – Par salle - appliqué à chaque location	61,00 €
Forfait accueil petit déjeuner/ déjeuner / Bouteilles eau / café...	Sur devis

4.3 - REDEVANCES POUR MISE A DISPOSITION D'ESPACES COMMERCIAUX OCCASIONNELS

Nota : Toute journée entamée est due. Il n'y aura pas de fractionnement en ½ journée.

Stands	Tarifs HT
Stand ≤ à 6m ² (par journée)	24,80 €
Stand de > 6m ² et jusqu'à 10m ² (par journée)	54,67 €
Stand > à 10m ² (par journée)	68,08 €

Petits-trains	Tarif HT
Par train et par journée Le wagon ou la locomotive (à l'unité)	13,64 €
Chalets modulaires ou Box fixes	Tarif HT
Par journée (à l'unité)	39,46 €

TITRE 5 ÉVÈNEMENTS & PRISES DE VUES

- 5.1 – Étude de faisabilité et frais de gestion
- 5.2 - Mise à disposition de terre-pleins pour évènementiel
- 5.3 - Mise à disposition de locaux pour évènementiel
- 5.4 - Mise à disposition de parking pour évènementiel
- 5.5 - Prestations techniques et sûreté / sécurité
- 5.6 - Frais d'annulation des prestations
- 5.7 - Aménagements d'espaces évènementiels et opérationnels
- 5.8 - Prises de vues

5.1 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET FRAIS DE GESTION

Prestations	Tarifs HT
Etude de faisabilité (devis incluant la visite)	203,00 €
Frais de gestion de dossier (Traitement de la demande, le repérage, la réunion de cadrage, la rédaction de la convention, le suivi du dossier, la gestion des accès et la facturation) Les frais de dossier seront dus en cas d'annulation moins de 48 heures avant la date de l'évènement.	254,00 €

5.2 - MISE A DISPOSITION DE TERRE-PLEINS POUR ÉVÈNEMENTIEL

Évènementiel / Exposition / Tournage	Tarif HT
Par m ² et par jour	1,72 €

5.3 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR ÉVÈNEMENTIEL

Priorité aux opérations commerciales liées à un trafic maritime.
Prestations sans stationnement de véhicules dans le port

5.3.1 – Mise à disposition de locaux dans les Gares Maritimes

Gare Maritime – Terminal Croisière de la Seyne-sur-Mer	Tarifs HT
Mise à disposition pour évènementiel en lien avec les activités maritimes (par journée)	650,00 €
Autres évènements (par journée)	1 500,00 €
Espace annexe au bâtiment principal - Surface totale de 180m ² - Par m ² et par jour Accès PMR, équipements fournis : Chauffage, climatisation. Aménagement et mobilier en sus	15,15 €

Gare Maritime – Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur	Tarifs HT
Mise à disposition pour évènementiel en lien avec les activités maritimes – Partie entrée principale ou Partie arrière (par journée)	650,00 €
Mise à disposition pour évènementiel en lien avec les activités maritimes – Partie entrée principale + Partie arrière (par journée)	1 000,00 €
Autres évènements – Partie entrée principale ou Partie arrière (par journée)	1 500 €
Autres évènements – Partie entrée principale + Partie arrière (par journée)	2 300€

5.3.2 – Mise à disposition de bureaux dans le Terminal Passagers Toulon Côte d’Azur

Bureaux Terminal Passagers Toulon Côte d’Azur	Tarif HT
Par m ² et par journée non fractionnable	5,05 €

5.4 - MISE A DISPOSITION DE PARKING POUR ÉVÈNEMENTIEL (PARKING INFANTERIE DE MARINE)

Privatisation du parking pour évènementiel	Tarif HT
Par journée non fractionnable	300,00 €

5.5 - PRESTATIONS TECHNIQUES ET SÛRETÉ / SÉCURITÉ

5.5.1 - Mobilisation du personnel pour l’accueil et la gestion des prestataires

Prestation	Tarif HT
Se référer au tableau des prestations techniques et expertises au point 1.4	Sur devis / Convention

5.5.2 - Prestations sûreté / sécurité

Pour assurer ce service, une équipe sera mise en place sur la base de 7h.
L’équipe sera dimensionnée en fonction des contrôles sûreté à effectuer et pour des raisons de sécurité.
L’exploitant du port définira le besoin avec le client, en amont.

Prestation	Tarif HT
Se référer au tableau des prestations techniques et expertises au point 1.4	Sur devis

5.6 - FRAIS D’ANNULATION DES PRESTATIONS

Frais d’annulation des prestations	Tarifs HT
< 15 jours	Pas de frais d’annulation
A partir de J-15 compris	50 % de frais d’annulation
A partir J-7 compris	Totalité de la prestation due (jours calendaires)

5.7 - AMÉNAGEMENTS D’ESPACES ÉVÈNEMENTIELS ET OPÉRATIONNELS

Prestations d’aménagement d’espaces intérieurs ou extérieurs à des fins évènementielles ou opérationnelles.

5.7.1 - Prestations d’accompagnement techniques et expertises (conception, suivi, accueil...)

Prestation	Tarif HT
Se référer au tableau des prestations techniques et expertises au point 1.4	Sur devis

5.7.2 - Prestations de mise à disposition de matériel et aménagements

Prestations	Tarifs HT à l'unité et par jour (pose et dépose comprises)
MOBILIER - AMÉNAGEMENT - PETIT ÉQUIPEMENT	
Structure type barnum ≤ 16m ²	350,00 €
Structure type barnum ≥ 16m ² et ≤ 32 m ²	800,00 €
Structure type barnum 120 m ²	1 200,00 €
Scène 1x2m hors moquette	30,00 €
Escalier	25,00 €
Jupe de scène 1ML	5,00 €
Moquette scène dont pose et dépose 1m ²	10,00 €
Cloison fond de scène blanche 1m ²	45,00 €
Pupitre prise de parole + 2 microphones col de cygne	120,00 €
Table ronde 120 et 4 tabourets	300,00 €
Table ronde 160 et 8 tabourets	350,00 €
Table haute	50,00 €
Chaise haute	50,00 €
Chaise	15,00 €
Ensemble table basse et 2 fauteuils	200,00 €
Fauteuil supplémentaire	50,00 €
Mur végétal plantes naturelles 10 ML	500,00 €
Fontaine à eau	80,00 €
Machine à café	50,00 €
Brumisateur	100,00 €
SONORISATION - VIDÉO	
Sonorisation d'espace extérieur (enceinte autonome avec USB, micro, pied pour enceinte autonome)	150,00 €
Sonorisation d'espace extérieur (enceinte autonome avec USB/Bluetooth, pied pour enceinte autonome, Ipad 5Air diffusion musicale)	150,00 €
Son (ensemble émetteur/récepteur + micro-main, ensemble émetteur/récepteur numérique, enceinte active, pied haut-parleur, table mixage)	300,00 €
Projection vidéo : moniteur 55 à 75 pouces, totems, kit câblage, répartiteur, écran retour, PC	280,00 €
Moniteur 55 pouce et totem	130,00 €
Moniteur 75 pouce et totem	150,00 €
Micro HF	50,00 €
ÉCLAIRAGE DECORATIF	
Forfait scène 30m ² ou surface équivalent	250,00 €
SIGNALÉTIQUE	
Impression 1m ² bâche avec œillets et cordelette d'attache	30,00 €
Lettrage polystyrène pour pose au sol 10 lettre maximum	2 000,00 €
FORFAIT MAIN D'ŒUVRE	
Forfait jour technicien montage et démontage horaire de jour hors Week-end et jour férié	400,00 €
Forfait jour technicien vidéo ou lumière horaire de jour hors Week-end et jour férié	400,00 €
Forfait jour technicien vidéo ou lumière horaire de jour Week-end et jour férié	650,00 €
Forfait jour technicien montage et démontage horaire de jour Week-end et jour férié	650,00 €

5.8 - PRISES DE VUES

Films et photos à caractère commercial	Tarifs HT
Repérage supplémentaire (un repérage est inclus dans les frais de gestion de dossier, se référer au tarif 5.1)	114,18 €

Films longs métrage et films publicitaires, séries télévisées, téléfilms	Tarifs HT
La ½ journée (6h)	800,00 €
La journée (12h)	1 450,00 €

Films courts métrages	Tarifs HT
La ½ journée (6h)	400,00 €
La journée (12h)	750,00 €

Prises de vues photographiques (sans limitation du nombre de clichés)	Tarifs HT
La ½ journée (6h)	100,00 €
La journée (12h)	150,00 €
Une majoration de 30 % sera appliquée sur les tarifs de prises de vues photographiques, lorsqu'elles sont faites à des fins commerciales	Majoration de 30%

TITRE 6

ENSEIGNES COMMERCIALES & PUBLICITAIRES

6.1 - Mise à disposition d'espaces pour enseignes commerciales

6.2 - Mise à disposition d'espaces pour enseignes publicitaires

6.1 - MISE A DISPOSITION D'ESPACES POUR ENSEIGNES COMMERCIALES

Est considéré comme enseigne commerciale tout panneau visant à identifier la société.

Tout occupant peut demander l'autorisation d'installer une enseigne commerciale sur demande écrite et sous réserve de l'autorisation préalable du Concessionnaire sur le périmètre de son Autorisation d'Occupation Temporaire. L'installation de toute enseigne commerciale sera à la charge du client.

6.2 - MISE A DISPOSITION D'ESPACES POUR ENSEIGNES PUBLICITAIRES

Est considéré comme enseigne publicitaire tout support visuel à vocation promotionnelle.

Tout occupant peut demander l'autorisation d'installer une enseigne publicitaire sur demande écrite et sous réserve de l'autorisation préalable du Concessionnaire. L'installation de toute enseigne publicitaire sera à la charge du client.

Tout mois entamé est dû dans sa totalité.

Enseignes publicitaires	Tarif HT
Par m ² et par mois Minimum de perception : 1m ²	15,00 €

TITRE 7 REDEVANCES PARKINGS

7.1 - Parking automatique du Port Marchand

7.2 - Parking Infanterie Marine

7.1 - PARKING AUTOMATIQUE DU PORT MARCHAND

Tarifs horaires	Tarif HT	Tarif TTC
Stationnement de 7h à 19h : Prix de l'heure Franchise de 15 min	2,33 €	2,80 €

Nombre d'heure De stationnement	Tarifs HT	Tarifs TTC
1	2,33 €	2,80 €
2	4,67 €	5,60 €
3	7,00 €	8,40 €
4	9,33 €	11,20 €
5	11,67 €	14,00 €
6	14,00 €	16,80 €
7	16,33 €	19,60 €
8	18,67 €	22,40 €
9	21,00 €	25,20 €
10	23,33 €	28,00 €
11	25,67 €	30,80 €
12	28,00 €	33,60 €
24	40,00 €	48,00 €

Horaires de nuit	Tarif HT	Tarif TTC
Stationnement de 19h à 7h : Prix de l'heure Franchise de 15 min	1,00 €	1,20 €

Ticket perdu	Tarif HT	Tarif TTC
Par jour	40,00 €	48,00 €

Abonnements	Tarifs HT	Tarifs TTC
Abonnement trimestriel Payable d'avance et au plus tard le 3 du mois du trimestre en cours	183,33 €	220,00 €
Abonnement annuel Payable d'avance et au plus tard le 31 du mois de janvier	680,00 €	816,00 €
Forfait pour carte d'abonnement perdue, détériorée	40,00 €	48,00 €

7.2 – PARKING INFANTRIE DE MARINE

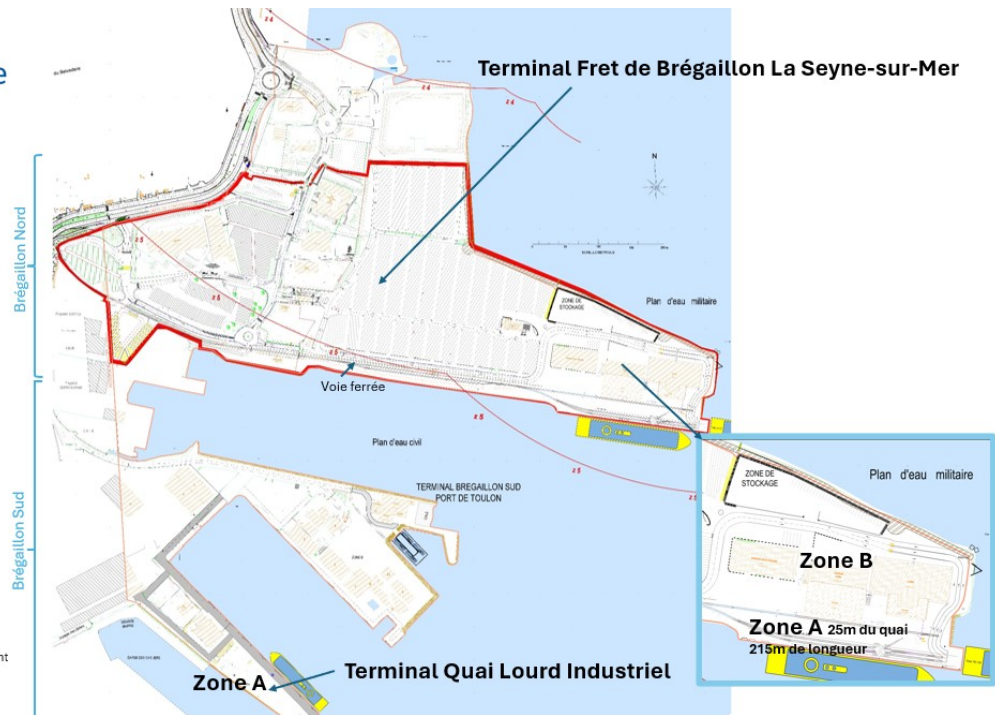
Stationnements	Tarifs HT	Tarifs TTC
Stationnement à la journée (non fractionnable)	40,00 €	48,00 €
Abonnement trimestriel	183,33 €	220,00 €
Abonnement annuel	680,00 €	816,00 €
Privatisation du parking (Evènementiel) par jour (non fractionnable)	300,00 €	360,00 €

ANNEXES

Ports de Toulon-La Seyne

Zone Industriale Portuaire de Brégaillon La Seyne-sur-Mer

— IP

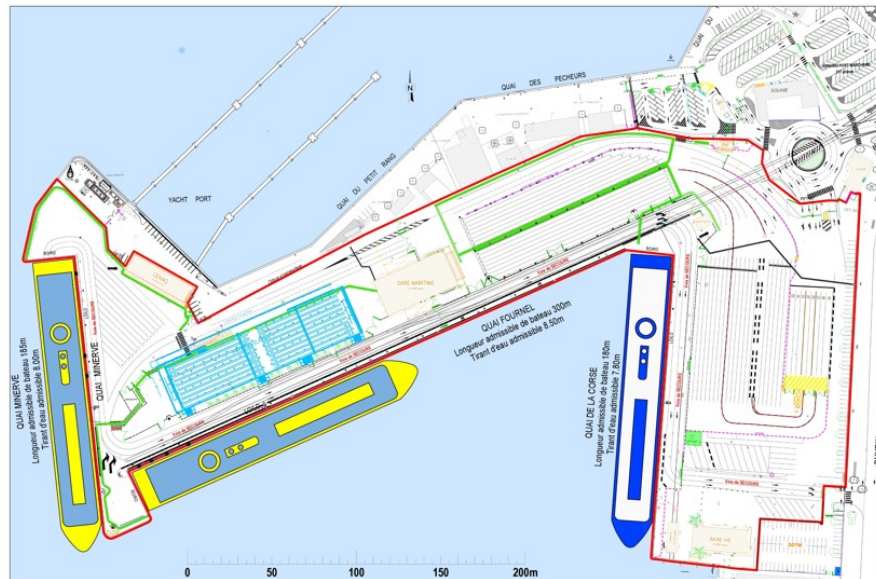


ANNEXE
Tarifs d'outillage publics Etablissement
Maritime Toulon Commerce 2026

Ports de Toulon-La Seyne

Terminal Passagers Toulon Côte d'Azur

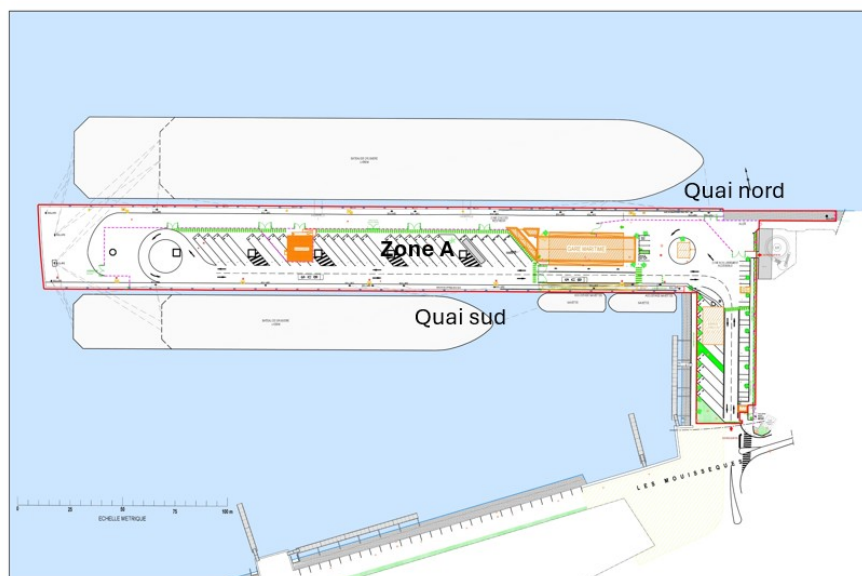
— IP



ANNEXE
Tarifs d'outillage publics Etablissement
Maritime Toulon Commerce 2026

**Terminal Croisière de
la Seyne-sur-Mer**

— IP



ANNEXE
Tarifs d'outillage publics Etablissement
Maritime Toulon Commerce 2026